

## Deux rwandais suspects de génocide devant la justice française

Bruxelles/ Kigali/ Londres 20 Février 2008

Selon une décision historique, la justice française a aujourd'hui fait suite à la demande du Tribunal pénal international pour le Rwanda (TPIR) demandant que les suspects **Wenceslas Munyeshyaka** et **Laurent Bucyibaruta** soient poursuivis devant les tribunaux français pour leur participation alléguée au génocide rwandais en 1994.

Au moment du génocide, le prêtre Munyeshyaka était responsable de la paroisse St Famille à Kigali, dans laquelle de nombreuses victimes ont été brutalement massacrées alors qu'elles essayaient d'y trouver refuge. Munyeshyaka est également accusé d'avoir personnellement commis plusieurs meurtres et viols. Laurent Bucyibaruta, le deuxième suspect, était quant à lui, gouverneur de la province de Gikongoro durant le génocide. Il est accusé d'avoir utilisé sa position et son autorité pour ordonner et inciter au génocide, appelant publiquement au meurtre des Tutsis. Enfin, il est accusé d'avoir mis en place des barrages routiers au passage desquels de nombreuses femmes et jeunes filles tutsis furent, à plusieurs reprises, violées par les soldats. Les deux hommes vivent désormais en France.

Cette décision fait de la France, le premier pays à poursuivre des accusés à la demande du TPIR, aujourd'hui sous pression du fait de la stratégie d'achèvement de son mandat, selon laquelle il doit achever les procès en cours avant la fin 2008.

*“14 ans après le génocide des Tutsis au Rwanda, je voudrais faire savoir à Wenceslas Munyeshyaka qu’il devra faire face à la justice pour ce qu’il a fait à mon cousin, Christophe Safari, tué à la paroisse de St Famille en 1994. Je suis confiante en ce que le jury composé de citoyens français qui sera en charge de l’affaire, comprendra la vérité.” a déclaré Yvonne MUTIMURA, survivante du génocide.*

African Rights et REDRESS, deux organisations de défense des droits de l'homme engagées dans la lutte contre l'impunité des responsables de crimes internationaux dont le génocide, les crimes contre l'humanité, crimes de guerre et torture, félicite cette décision de la justice française qui arrive, alors que les survivants du génocide essayent d'obtenir justice devant les tribunaux français depuis maintenant près de 13 ans. Une plainte avait en effet été déposée contre le Père

*“Nous en appelons au gouvernement français de s’assurer que les autorités judiciaires disposent des ressources nécessaires pour mener à bien et sans délai les enquêtes et poursuites contre les personnes suspectées de graves violations des droits de l’homme, affirme Carla Ferstman, Directrice de REDRESS.*

Wenceslas Munyeshyaka en juillet 1995. Or, les autorités françaises avaient, jusqu'à ce jour, échoué à poursuivre cette affaire, et ce malgré une décision de la Cour Européenne des droits de l'homme rendue en 2004, condamnant la France pour la lenteur de la procédure.

Les juridictions françaises ont été pourvues de la compétence universelle par une loi de 1994. Cette loi visait tout particulièrement à octroyer à la justice française la faculté d'enquêter et de poursuivre les individus suspectés d'être impliqués dans le génocide rwandais. Toutefois, il a fallu attendre l'année dernière avant de voir une réelle volonté d'appliquer cette loi. La police française, en coopération avec Interpol, a d'ores-et-déjà arrêté plusieurs suspects, dont **Isaac Kamali** et **Marcel Bivugabagabo**, respectivement le 23 juin 2007 et le 8 janvier 2008. Ils sont tous deux réclamés par le Rwanda pour acte de génocide. **Dominique Ntawukuriryayo** a, quant à lui, été arrêté le 16 octobre 2007 à la demande du TPIR, et la justice française a aujourd'hui décidé de son transfèrement vers le tribunal international. Ntawukuriryayo est accusé d'être responsable du meurtre de plus de 25 000 réfugiés tutsis à Kabuye Hill près de Gisagara en avril 1994.

D'autres suspects se trouvent actuellement en France, dont **Callixte Mbarushimana**, un ex-employé des Nations Unies, suspecté d'avoir dirigé et participé, dans la capitale Kigali, à de nombreux massacres, y compris d'autres membres de l'ONU. Malgré des demandes répétées pour que la France ouvre une enquête, émanant parfois des Nations Unies elles-mêmes, aucune démarche n'a encore été entreprise contre Mbarushimana. African Rights et REDRESS, qui assistent les autorités nationales comme les survivants dans leurs efforts visant à voir poursuivis les suspects du génocide vivant en Europe, exhortent les autorités françaises à faire suite à la

*"C'est un pas très positif" a commenté Rakiya Omaar, Directrice de African Rights, "nous espérons qu'une coopération renforcée entre la France et le Rwanda inclura une stratégie relative à la poursuite en France des personnes suspectées de génocide".*

demande des Nations Unies d'enquêter sur les allégations graves et répétées émises à l'encontre de Callixte Mbarushimana. Ils encouragent également la France à investir plus de moyens dans les enquêtes concernant les suspects de génocide vivant sur son territoire.

## **Contexte**

En novembre 1994, le Conseil de Sécurité des Nations Unies a créé le Tribunal Pénal International (TPIR) pour le Rwanda. Jusqu'à ce jour, 32 personnes ont été jugées et 30 procès sont toujours en cours. Alors que dans le passé, plusieurs suspects se trouvant en Europe ont été transférés vers le TPIR pour être jugés, ceci n'est désormais plus possible. En effet, selon la stratégie de fin de mandat du TPIR, ce-dernier n'est plus en mesure d'ouvrir de nouvelles affaires. Seuls les suspects déjà inculpés par le TPIR, peuvent y être déférés et selon la stratégie, leurs procès devront être achevés avant la fin de cette année. Les procédures d'appel pourront, quant à elles, courir jusqu'à la fin 2010. Le Procureur cherche actuellement à transférer plusieurs des affaires pendantes devant le Tribunal à des pays tiers, dont le Rwanda. Les tentatives précédentes de transfert d'affaires vers la Norvège et les Pays-Bas avaient échoué du fait de l'absence de loi sur la compétence universelle couvrant le crime de génocide. Les suspects, déjà inculpés par le TPIR, qui seraient trouvés dans des pays tiers devraient être poursuivis par les autorités de ces pays ou extradés afin d'assurer que les suspects de génocide ne bénéficient d'aucune impunité.

## **Pour plus d'informations, veuillez contacter:**

Rakiya Omaar, Kigali, African Rights: [rakiya@afrights.org](mailto:rakiya@afrights.org) / 00250 08480755

Carla Ferstman, Londres, REDRESS: [carla@redress.org](mailto:carla@redress.org) / 0044 20 7793 1777

Jürgen Schurr, Bruxelles, REDRESS: [juergen@redress.org](mailto:juergen@redress.org) / 0032 484 931 735